



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Inspection du Second Degré**  
**Inspection d'académie - Inspection Pédagogique Régionale**

**Inspection Pédagogique Régionale EPS**

Lyon, le 31 août 2020

Affaire suivie par  
IA-IPR EPS  
Téléphone  
04 72 80 63 38  
Télécopie  
04 72 80 63 37  
Courriel  
ipr@ac-lyon.fr  
92 rue de Marseille  
BP 7227  
69354 Lyon CEDEX 07  
www.ac-lyon.fr

Les IA-IPR EPS

à

Mesdames, Messieurs les enseignants d'EPS de l'Académie  
S/C Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

### **Objet: Reprises des activités en EPS et à l'Association Sportive**

Chères et chers collègues,

En premier lieu, nous espérons que vos congés estivaux vous ont été profitables et vous souhaitons une très bonne rentrée scolaire.

Vous trouverez, joint à cette lettre, la dernière version du protocole sanitaire des écoles établissements scolaires et la fiche repère pour la reprise des activités en EPS en contexte COVID.

Aussi, vous trouverez ci-dessous les préconisations proposées par l'Inspection Générale EPS à mettre en œuvre cette rentrée en EPS, à l'Association Sportive et dans l'ensemble des dispositifs organisés par la discipline (section sportive scolaire, enseignement optionnel, enseignements de spécialité Arts Danse).

- L'objectif visé et partagé est la reprise de l'EPS et de l'activité physique pour tous les élèves ;
- Les équipes enseignantes EPS doivent adapter leur organisation et leur programmation aux conditions sanitaires en vigueur ;
- Le port du masque n'est pas contraint pendant l'activité physique. Cependant, il doit être modulé pendant les cours d'EPS et à l'AS en fonction des différentes phases (mise en place du matériel, regroupements, déplacements, présentation et explications de l'enseignant ...) ;
- Aucune activité physique sportive artistique n'est proscrite d'emblée, y compris les sports collectifs, à condition de l'adapter aux règles de distanciation (en gymnase comme en extérieur) ;
- Les pratiques en extérieur sont à privilégier ;
- En ce début d'année, les activités, les formes de pratique ou les organisations qui impliquent des contacts directs entre élèves sont déconseillées, elles pourront s'inscrire dans les projets plus tard, en fonction des évolutions de la situation sanitaire.

- Nous pouvons considérer la rentrée 2020 comme un cas exceptionnel et la possibilité doit être laissée d'entrer dans l'EPS en septembre sans préoccupation certificative à court terme.
- Pour le DNB, l'évaluation du degré de maîtrise des différentes compétences est prévue sur l'ensemble du cycle 4 et les équipes pourront adapter les modalités sans pression évaluative excessive sur la classe de 3e.
- L'évaluation certificative au baccalauréat prévoit la possibilité exceptionnelle de proposer deux activités « en cas d'impossibilité de proposer l'une des trois activités ».
- Cette possibilité d'allègement peut aussi s'appliquer aux examens de la voie professionnelle.

**En conclusion, nous attirons votre attention sur la nécessité d'évaluer l'état physique et psychologique de vos élèves et, en conséquence, de proposer des activités physiques adaptées aux ressources de chacun.**

Nous vous remercions pour votre engagement auprès de vos élèves et vous souhaitons de nouveau une excellente rentrée scolaire.

Isabelle RONGEOT Jean-Luc CURNAC Marc ESTEVENY  
Philippe SBAA Pierre Etienne TAILFER

I.A.-I.P.R. EPS